



SAINT-MICHEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 avril 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale, à Saint-Michel, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 2022-306 :

Construction d'une habitation multifamiliale sur la propriété située au 935, chemin Rhéaume - zone CH-1, – Lot numéro 3 991 800

La demande concerne l'aménagement d'une allée d'accès pour la desserte de l'aire de stationnement du projet de construction d'une habitation multifamiliale (6 logements) sur la propriété située au 935, chemin Rhéaume.

En effet, l'obligation d'implantation d'une haie de cèdres formulée comme condition à l'autorisation du projet conformément au Règlement sur les usages conditionnels numéro 2022-305 a créé l'élément de non-conformité ci-après:

- L'allée d'accès proposée aura une largeur de 5 mètres, alors que la norme prescrite à l'article 259 du Règlement de zonage 2022-301 est de 6.5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 22 mars 2024.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost

Greffière-trésorière adjointe